

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
instituant un jury chargé de procéder aux examens pour la
délivrance du certificat d'aptitude à l'éducation des enfants
anormaux**

A.Gt 01-09-1997

M.B. 27-01-1998

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 1924 relatif à la délivrance du certificat d'aptitude à l'éducation des enfants anormaux, notamment l'article 6,

Arrête :

Article 1^{er}. - Il est institué un jury chargé de procéder à l'examen des candidats au certificat d'aptitude pour l'éducation des enfants anormaux consécutifs aux cours organisés pendant l'année scolaire 1996-1997 par l'Institut Francine Robaye (anciennement cours normal provincial pour l'enseignement spécial).

Article 2. - Ce jury est composé comme suit :

Présidente : Mme Eliane Vanham, inspectrice de l'enseignement secondaire spécial.

Secrétaire : M. Claude Wautelet, directeur de l'Institut Francine Robaye.

Membres : MM. : G. Gooskens, T. Fortin, C. Thomas et J.-C. Motte, professeurs à l'Institut Francine Robaye.